



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-40501>

Département(s) de publication : 25

Annonce n° 25-40501

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

Correspondant : M. Le Président, EPCI

Adresse : 8 avenue des alliés, B.P. 98407 25208 MONTBELIARD Cedex

Coordonnées :

Téléphone : 0381318888

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://www.agglo-montbeliard.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Bilan mi-parcours de la CSP eau et assainissement

Lieu d'exécution : Siège PMA, 25200 Montbéliard

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales :
Le contrat comporte des tranches optionnelles définies au cahier des charges.
Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.
Bilan technique et financier à mi-parcours du contrat de concession des services publics d'au et d'assainissement entre la Société des Eaux du Pays de Montbéliard (SEPM) et Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) pour la période 202-2024

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du
marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

Autres renseignements demandés : Formulaire DC1 Formulaire DC2 Inscription à un registre de
commerce Assurance responsabilité professionnelle pour les risques Chiffre d'affaires moyen annuel
Effectif moyen annuel

Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous
avec leur pondération :**

- Prix des prestations : 60%
- Valeur technique de l'offre : 40%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 09/05/2025 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 25008CE

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie
dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur,
déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info/> Code NUTS : FRC21 Valeur estimée hors
TVA : 42 000,00 euro(s) Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des
prochains avis : L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : NON Instance
chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Besançon, 30, rue Charles Nodier 25044
Besançon Cedex 3 Tél : 0381826000 Fax : 0381826001 Mel : greffe.ta-besancon@juradm.fr Précisions
concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à
L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais
prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt
lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est
rendue publique. La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux
dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Aucune variante
n'est autorisée. Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être
modifié. En cas de recouvrement des tranches dans le temps, la durée globale maximum prévue pour
l'exécution de l'ensemble des prestations est de 5 mois. L'exécution des prestations débute à compter
de l'ordre de service le prescrivant. Pour les conditions de participation, il y a lieu de se référer au
règlement de la consultation. Méthode de notation : Le critère Valeur technique sera jugé à l'appui du
mémoire technique remis par le candidat comme suit : - pour 4 points : Méthodologie globale, - pour 3
points : Moyens techniques et humains dédiés : (le candidat précisera les compétences, nombre de
réunions (préciser en présentiel/distanciel), de jours d'interventions, de déplacements), - pour 3 points
: Références et expériences professionnelles de l'équipe dédiée. A cet effet, le candidat donnera
plusieurs exemples d'études similaires, ainsi que les coordonnées d'un référent dans la collectivité où il
a mené ces études afin que PMA puisse contacter ladite collectivité et vérifier les références fournies.
Pour ce critère, le candidat obtiendra une note sur 10 à laquelle sera appliquée la formule suivante :

Note = 10 X performance du candidat / performance du mieux-disant. Le candidat obtiendra donc une note sur 10 et sera ensuite affectée de la pondération correspondante (50%). ** La note du critère Prix des prestations sera déterminée à l'appui de la décomposition du prix global et forfaitaire et après application de la formule suivante : Note = 10 x offre la moins-disante / offre du candidat Le candidat obtiendra donc une note sur 10 et sera ensuite affectée de la pondération correspondante (30%). *** La note du critère Délai d'exécution sera déterminée après application de la formule suivante : Note = 10 x offre comportant le délai de plus court / offre du candidat Le candidat obtiendra donc une note sur 10, affectée ensuite de la pondération correspondante (20 %). Le délai de la tranche ferme ne pourra être inférieur à 2 mois ni supérieur à 4 mois, le délai de la tranche optionnelle ne pourra-t-être supérieur à 1 mois. La note finale sera la somme pondérée des différentes notes obtenues par le candidat. L'offre considérée comme la mieux disante sera celle obtenant le meilleur classement (note finale la plus élevée). En cas d'égalité, les candidats seront départagés sur le critère le plus pondéré. Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Pays de Montbéliard Agglomération : Emmanuelle WESSLER

Coordonnées :

Téléphone : 0381318704

Courriel : emmanuelle.wessler@agglo-montbeliard.fr

Adresse internet : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Pays de Montbéliard Agglomération : Gilles CASALS

Coordonnées :

Téléphone : 0381318671

Courriel : Gilles.casals@agglo-montbeliard.fr

Adresse internet : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/04/2025